ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA



FEUILLETON SPÉCIAL

N° 1

En vertu du paragraphe 2(2)

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

TREIZE HEURES TRENTE

ÉLECTION DU	PRÉSIDENT		
LECTURE DU	DISCOURS DU TRÔNE F	PAR LE LIEUTENAN	- T-GOUVERNEUR
PRIÈRE			_
MOTIONS ÉM	ANANT DU GOUVERNE	MENT	_
Nominat Nominat Première <i>Act respe</i> Nominat	ion du président du comité p ion du vice-président du con ion du vice-président du con lecture du projet de loi 1 – ecting the Administration of ion d'un Comité spécial de s considération du discours du	nité plénier nité plénier — Loi sur la prestation Oaths of Office sept personnes	int des serments d'entrée en fonction/An
DÉBAT SUR L'	ADRESSE EN RÉPONSE	AU DISCOURS DU	ΓRÔNE
Prise en c	considération du discours du l	ieutenant-gouverneur	_

MOTION DE RÉADOPTION DU BUDGET

M. le *ministre* MACKINTOSH propose que malgré les dispositions du *Règlement* et les usages de l'Assemblée, les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière introduites et adoptées pendant la quatrième session de la trente-septième législature soient réadoptées à la première session de la trente-huitième législature, selon les modalités suivantes :

Le dépôt de la motion portant approbation de la politique budgétaire, le débat sur celle-ci et son adoption ainsi que le dépôt des messages du lieutenant-gouverneur et des budgets qui y sont annexés sont réputés avoir été déposés, examinés et terminés au cours de la première session de la trente-huitième législature. Il propose de plus que les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière se poursuivent au cours de la présente séance de l'Assemblée législative ou des séances subséquentes.